

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

Séance du 23 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

L'an deux mille vingt-et-un, et le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du restaurant scolaire, sous la présidence de M. Roger MENN, Maire.

Présents : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE
M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI
Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC
M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier
DUCHAUSOY - Jean MARGET - Mmes Laurence GEFFROY - Anne THELOT
M. Xavier DARCHE - Mmes Isabelle FRILLAY - Christelle DELVAL - Laëtitia
ROULET - Dorothée PIERARD - M. Elie GIVELET - Mmes Pauline
DESGUERRE - Isabelle CHARETTEUR.

Absents excusés : M. Yannick OUTERLEYS (pouvoir à M. Xavier DARCHE)
Mme Ophélie VAN ELSUWE (pouvoir à Mme Pauline DESGUERRE)
Mme Sandra HANNEBERT (pouvoir à Mme Isabelle CHARETTEUR).

Absents : MM. Salim BACHIR - Loïc ABGRALL - Casimir SZEPIZDYN.

Monsieur Elie GIVELET est nommé secrétaire de séance.

Vu la délibération du 29 juin 2021 du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) arrêtant le projet de Plan de Mobilité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois en date 14 septembre 2020 validant les actions du Plan de Mobilité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise en date du 28 janvier 2021 validant les actions du Plan de Mobilité,

Considérant la nécessité pour la commune en tant que membre du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) de formuler un avis sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois,

Le Plan de Mobilité (PDM) est un document de planification qui définit pour les dix prochaines années les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement. Il a comme objectif un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie, ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

L'échelle opérationnelle du PDM est identique à celle du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) soit la Communauté de Communes du Liancourtois et l'Agglomération Creil Sud Oise.

L'élaboration du PDM a été ponctuée par 3 phases :

- diagnostic et enjeux
- élaboration de scénarios et construction des objectifs
- construction du projet de PDM 2030 (rédaction des fiches actions)

SOUS-PREFECTURE

27 SEP. 2021

6 rue Georges Fleury
60607 CLERMONT Cedex

Les éléments du diagnostic reposent notamment sur les résultats d'un sondage téléphonique qui a concerné 5 000 habitants du sud de l'Oise et qui a permis de mieux cerner les habitudes de déplacements.

Les objectifs pour 2030 sont notamment de :

- réduire de 35% le nombre de déplacements réalisés quotidiennement en voiture
- accroître le taux de remplissage des voitures (avec du covoiturage) pour passer de 1,40 à 1,94 personnes par véhicule en moyenne
- passer de 1% à 6% des déplacements réalisés en vélo
- passer de 11 à 19% des déplacements en transports collectifs (bus urbains, cars, trains)

Le projet de PDM du Grand Creillois est composé de 44 actions et s'articule autour de grands 4 axes stratégiques :

- 14 actions partagées avec les territoires voisins du Clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne pour coordonner les stratégies à l'échelle du bassin de vie
- 10 actions pour une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances : conforter la marche dans les centres des communes ; favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité ; accompagner les acteurs relais (employeurs, établissements scolaires...) dans la transformation de leurs mobilités.
- 10 actions pour des transports en communs plus performants et attractifs : améliorer les performances du réseau de bus de l'ACSO. Mettre en place des solutions transports collectifs diversifiées sur la CCLVD.
- 10 actions pour un meilleur partage de l'espace public dans les centres bourgs : redistribuer et réglementer les flux traversant et le stationnement. Garantir un urbanisme des courtes distances en développant le principe de mixité fonctionnelle.

La mise en œuvre des actions incombe notamment à l'ACSO, à la CCLVD, à leurs communes membres et aux différents acteurs de la mobilité (employeurs, établissements scolaires,...).

Le cap politique du document :

L'arrivée prochaine de grands projets tels que le barreau Creil-Roissy va renforcer encore l'importance du réseau ferroviaire dans les déplacements du quotidien. Même si la qualité de la desserte n'est pas équivalente sur les différentes branches de l'étoile ferroviaire, les gares ont vocation à se développer pour en faire des points d'accès privilégiés aux différents services de mobilités qui seront développés.

La densité actuelle des infrastructures routières et ferroviaires sur le bassin creillois a été jugée suffisante. Le PDM ne s'engage pas dans la construction d'infrastructures de transport conséquentes. Néanmoins, en cas de saturation des voies existantes, de nouvelles voiries pourront être envisagées pour répondre aux problèmes et besoins locaux de circulation.

Les secteurs les plus urbains et les centres-bourgs doivent repenser la place allouée à la voiture dans une logique d'apaisement.

Les besoins de déplacements vers l'Ile-de-France nécessitent un portage affirmé de la part de la Région Hauts-de-France.

A noter qu'une soixantaine de réunions de concertation ont jalonné les 3 ans d'élaboration du document, l'ensemble des élus municipaux ayant été conviés à différentes étapes clefs de l'étude.

Le Plan de Mobilité sera soumis à enquête publique pour recueillir les éventuelles remarques de la population et des associations.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable au Plan de Mobilité 2030 du Grand Creillois.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 24 septembre 2021

